



ÉLECTION CAPN

MAGASINIERS DES BIBLIOTHÈQUES

CES POLITIQUES QUI DÉTRUISENT LES MISSIONS DES BIBLIOTHÈQUES

Comme les autres corps de bibliothèque, les magasiniers sont touchés par les restrictions budgétaires :

- gel du point d'indice depuis 2010 et dégradation du pouvoir d'achat
- conséquences des politiques d'austérité qui ont supprimé 150 000 postes de fonctionnaires depuis 2008, reportant le travail sur des effectifs plus restreints et resserrant encore plus les possibilités d'entrée dans le corps et de promotion
- la LRU (loi relative aux libertés et responsabilités des universités) qui, en introduisant la concurrence entre universités, l'autonomie budgétaire avec des dotations limitées et en favorisant les partenariats publics-privés désastreux a fragilisé de nombreuses universités et par ricochet les BU, dégradant le service rendu aux étudiants et l'offre documentaire
- des projets d'externalisation (acquisitions, catalogage...) ou d'extension des horaires d'ouverture touchant les cœurs de métiers et les savoir-faire et transformant durablement l'environnement de travail.

OÙ EN SONT LES MAGASINIERS DES BIBLIOTHÈQUES ?

Les magasiniers doivent faire face à **une situation salariale inacceptable** : avec le blocage du point d'indice depuis de nombreuses années, ils perdent environ 250 euros par mois par rapport à l'augmentation des prix. Mais c'est aussi **un déroulement de carrière indigent**, où il faut par exemple 10 ans d'ancienneté à un magasinier de seconde classe pour obtenir 23 euros en plus sur sa fiche de paie.

Sans compter **les avancements bloqués**, puisque les concours internes et les promotions offrent très peu de possibilités. Pour les quelques 1500 magasiniers promouvables chaque année en catégorie B seulement une trentaine de postes sont ouverts. A cela il faut ajouter **des mutations de plus en plus difficiles**. En 2008, il y avait encore quelques 140 postes mis au mouvement, en 2014 seule une cinquantaine était proposée. Enfin, **les activités ont fortement évolué** : externalisation de certaines fonctions, automates de prêt, montée en charge des tâches de médiation, emplois précaires (moniteurs étudiants, vacataires...) remplaçant des postes de titulaire. Le métier de magasinier est petit à petit remis en cause.



AUX CÔTÉS DES MAGASINIERS, LA CGT REVENDIQUE :

- La mise en place d'un travail de fond sur l'ensemble de la filière bibliothèque, notamment la catégorie C pour des déroulements de carrières enfin améliorés et plus justes
- Une augmentation significative des possibilités de promotions dans le corps supérieur et du nombre de postes offerts aux concours internes et examens professionnels
- Une revalorisation des salaires (dégel du point d'indice, intégration des primes dans le salaire)
- Un corps à un grade, voire deux grades maximum, avec deux niveaux de recrutement
- La transparence dans la gestion des carrières et l'égalité de traitement
- Le renforcement des possibilités de mutation, détachement...
- La défense du métier de magasinier des bibliothèques et de son statut
- L'arrêt de la précarité et de l'externalisation des fonctions
- L'amélioration des conditions de travail

À QUOI SERVENT LES CAP ?

Instance consultative composée à part égale de membres de l'administration et de représentants élus des personnels, la Commission Administrative Paritaire (CAP) **examine les décisions et points relatifs aux carrières des agents sur** : les promotions, les demandes de mutation et de détachement, les réductions d'ancienneté, les recours concernant un entretien annuel, le refus d'un temps partiel, les sanctions disciplinaires...

Avec le transfert d'une partie de la gestion des personnels des bibliothèques aux présidents d'université (LRU) et aux établissements publics du ministère de la Culture, **cette élection à la CAP nationale revêt une importance particulière pour votre avenir, c'est le dernier rempart contre la loi du plus fort, l'arbitraire des chefs d'établissement.**

POURQUOI ACCORDER VOTRE CONFIANCE AUX ÉLUS DE LA CGT BIBLIOTHÈQUES ?

- Parce qu'ils portent haut et fort des valeurs d'équité et de justice
- Parce qu'ils sont compétents, intègres, combattifs
- Parce qu'ils défendent un service public de qualité au service de tous
- Parce qu'ils se battent pour l'amélioration de vos conditions de travail

Afin de mieux défendre leurs intérêts, les salariés des secteurs (public et privé) de l'Éducation, de la Culture et de la Recherche se sont unis dans une fédération regroupant tous les personnels, qu'ils soient titulaires ou contractuels sans distinction de statut (enseignants, administratifs, ingénieurs, personnels techniques, de service ou des bibliothèques). **La CGT est la première force syndicale de notre pays.**

Pour le progrès social, VOTEZ et faites voter CGT

**ÉLECTION PAR VOTE ÉLECTRONIQUE
DU 27 NOVEMBRE AU 4 DÉCEMBRE 2014**

